

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Révision du Plan Local d'Urbanisme	Saint-Romain d'Ay (07)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	28/02/19
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Juin/juillet 2019

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur le Maire, Gérard Buche
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	35, Place de la Mairie 07290 Saint-Romain d'Ay Tel : 04 75 34 42 08 Fax : 04 75 34 48 90 Mail : mairie@stromainday.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	En mars 2018, la commune a intégré le périmètre du Scot des Rives du Rhône en cours de révision (arrêt du Scot 14 février 2019 – approbation prévue fin d'année 2019)

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	PLU en vigueur approuvé le 9 février 2006 et modifié en 2010

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	1 188 habitants en 2016
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	957 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Zones urbaines : 13,5% du territoire Zones à urbaniser : 1,98% du territoire Zones agricoles : 56,3% du territoire Zones naturelles : 28,7% du territoire Source : rapport de présentation du PLU en vigueur

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)
<ol style="list-style-type: none"> 01. Préserver le caractère villageois de Saint-Romain d'Ay 02. Améliorer le fonctionnement communal 03. Maintenir la diversité du tissu économique 04. Préserver les caractéristiques paysagères et patrimoniales du territoire 05. Assurer le bon état écologique des milieux naturels et prendre en compte les risques naturels

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
Annexe à joindre : délibération engageant la procédure
<ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'activité agricole et ses zones avec identification et préservation des trames vertes et bleues • Réhabilitation du bâti ancien dans le respect du patrimoine au sein du village et des hameaux et des anciennes constructions agricoles vacantes • Dans les secteurs déjà construits, possibilité de divisions des terrains afin de densifier les constructions • Secteur prioritaire : périphérie du centre bourg (développement habitat, commerce et artisanat, services) ainsi que d'autres secteurs qui seront précisés et/ou complétés en fonction du diagnostic • Créations de nouveaux équipements publics autour du complexe de Brénieux pour la collectivité • Prise en compte des risques majeurs

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Avis de la CDPENAF pour la création de STECAL, sur la modification des règlements des zones A et N Avis de la CDPENAF article L.142-4 et L.142-5 du Code de l'Urbanisme
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?	X		Mise à jour du zonage d'assainissement et réalisation d'un zonage d'assainissement pluvial

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	
Les dispositions de la <u>loi Littoral</u> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SDAGE</u>) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SAGE</u>) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		Le SDAGE Rhône-Méditerranée Contrat de rivière Ay-Ozon
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de communes du Val d'Ay

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?	
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone	

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Commune rurale
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Forte augmentation de la population : <ul style="list-style-type: none"> • 2,6% d'augmentation moyenne annuelle de la population entre 2010 et 2015, dont 1,7% dû au solde apparent des entrées et des sorties • 2,5% d'augmentation moyenne annuelle de la population entre 1999 et 2010, dont 1,7% dû au solde apparent des entrées et des sorties
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Environ 140 habitants supplémentaires et environ 80 logements en 12 ans Environ 20 logements en dents creuses, environ 60 logements dans des secteurs faisant l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	42 logements vacants (source : INSEE 2015)
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Aucun taux de rétention foncière
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	3,2 ha de zones faisant l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation. Toutes les zones étaient constructibles au PLU précédent ; le secteur de la Chifflette était toutefois en zone à urbaniser fermée.
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Densité de 20 logements à l'hectare en moyenne sur l'ensemble des secteurs faisant l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
Plusieurs orientations sont définies dans le PADD pour limiter la consommation d'espace, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Ajuster les capacités foncières aux besoins réels • Stopper l'artificialisation excessive des terres par une localisation judicieuse des zones d'urbanisation future : développement préférentiel au sein du tissu bâti existant sur des tènements stratégiques en entrée de village • Prévoir une mixité des formes et des tailles de logements variées dans les opérations nouvelles Des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace ont été inscrits dans le PADD : si 23 ha ont été consommés pour la construction de 105 logements entre 2004 et 2014, le PLU se fixe comme objectif la construction d'environ 80 logements sur les 12 prochaines années, sur près de 5 ha (dents creuses et secteurs de projets). La densité projetée est de 20 logements à l'hectare.	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le	Le PLU inscrit 2 ha dédiés à la création d'une zone d'activités

4.1 Présentation de votre projet	
SCoT ?	économiques intercommunale (implantation d'un centre de secours et d'incendie et activités artisanales) Projet porté par la communauté de communes et soumis au Scot en cours de révision
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	2 ha sur de nouvelles zones
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	-
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	A l'échelle du Val d'Ay, environ 2 000 m2 de surface disponible sur la commune de Satillieu
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Ouverture en une fois
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		Assurer la vitalité de l'activité agricole sur le territoire, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Définir clairement les limites des terres agricoles pour sécuriser leur devenir • Limiter le mitage et l'enclavement des espaces et des exploitations • Protéger les terres à grande valeur économique
Des espaces boisés ?	X		Préserver les milieux naturels remarquables, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • les grands boisements • les ripisylves des différents cours d'eau • le réseau de haies, bosquets, arbres isolés...
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?			-
Complétez si nécessaire			
Sur un peu plus de 40 hectares de disponibilités foncières au PLU en vigueur, près de 38 hectares seront restitués aux zones agricoles et naturelles (27 ha en zone U et 11 ha de zone AU) dans le cadre de la procédure de révision			

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une zone <u>Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</u> à proximité ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>	X		<p>Différentes zones humides ont été identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ay T4 • Ay T5 • Ay T6 • Ay T7 • Gouelle amont • Les Fans • Routes <p>Les zones humides seront préservées au PLU par une trame en superposition du zonage (article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)</p>
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p>			<p>L'Ay est un cours d'eau inscrit en liste 1 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement</p> <p>Le projet de PLU préserve le cours d'eau qui sera classé en zone naturelle</p>

Complétez si nécessaire

4.4 Continuités écologiques

<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui	Non	<p>Garantir le fonctionnement écologique du territoire, en préservant les continuums forestiers et aquatiques et respectant les continuités écologiques (boisements, ripisylves, haies, bosquets, zones humides...)</p>

4.4 Continuités écologiques			
			Préserver la ressource en eau (respect des orientations du contrat de rivières Ay-Ozon, privilégier le développement urbain dans des zones desservies par l'assainissement collectif, gestion vertueuse des eaux pluviales...) Scot arrêté le 14 février 2019 : corridor écologique le long de la rivière d'Ay
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	Cours d'eau de l'Ay à préserver Espaces de mobilité et espace de bon fonctionnement de l'Ay à préserver ou à remettre en bon état Espaces de perméabilité forte et moyenne		
4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		Site inscrit de Notre Dame d'Ay Préserver le site inscrit dans son écrin naturel Mettre en valeur le site inscrit : <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les forts enjeux paysagers du site • Aménager l'aire de stationnement située à l'entrée du site
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCOT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	Scot arrêté le 14 février 2019 Fenêtres paysagères à préserver au carrefour de Brénieux et à l'entrée du village Ouest Entrée de ville Est à faire évoluer
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?

4.6 Ressource en eau			
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		La ressource en eau sera suffisante pour assurer les besoins de la population présente et future. Aucun problème d'alimentation en eau potable n'est recensé
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/		X	La STEP de Quintenas connaît des dysfonctionnements. Si les problèmes ne sont pas résolus au moment de l'arrêt du projet, l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser sera conditionnée à la mise aux normes de la station d'épuration
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?			Gestion des eaux pluviales favorisée à l'échelle de la parcelle pour limiter le bouleversement du cycle de l'eau Un zonage eaux pluviales est en cours de réalisation
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=	X		Atelier de tissage de M. Bergeron – Activité terminée Atelier transformé en garage
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		Feu de forêts – Sensibilité moyenne
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		Plan de Prévention des Risques d'inondation de l'Ay, approuvé le 17 mars 2014 Le PLU respectera le PPRi et sa réglementation
Nuisances ?		X	

4.8 Risques et nuisances			
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			
4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		Transport en commun « Le Sept » : déplacements scolaire, loisirs, professionnel
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?			
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte : – pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ; – pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)		
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : **15 AVR. 2019**

Lieu : *Saint Romain d'Ay*

NOM

SIGNATURE



[Handwritten signature]

M. Gérard BUCHE

ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Lydie Mousset, secrétaire de Mairie
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	35 place de la Mairie 07 290 Saint-Romain d'Ay Tel : 04 75 34 42 08 Fax : 04 75 34 48 90 Mail : mairie@stromainday.fr

